

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Région Alsace

Zone d'emploi de Mulhouse (59 communes)

Baldersheim ; Bantzenheim ; Battenheim ; Blodelsheim ; Bruebach ; Brunstatt ; Chalampé ; Didenheim ; Dietwiller ; Ensisheim ; Eschentzwiller ; Flaxlanden ; Froeningen ; Galfingue ; Geispitzen ; Habsheim ; Heimsbrunn ; Hirtzfelden ; Hochstatt ; Hombourg ; Illzach ; Kembs ; Kingersheim ; Koetzingue ; Landser ; Lutterbach ; Magstatt-le-Bas ; Magstatt-le-Haut ; Morschwiller-le-Bas ; Mulhouse ; Munchhouse ; Niffer ; Ottmarsheim ; Petit-Landau ; Pfastatt ; Pulversheim ; Rantzwiller ; Réguisheim ; Reiningue ; Richwiller ; Riedisheim ; Rixheim ; Roggenhouse ; Ruelisheim ; Rumersheim-le-Haut ; Sausheim ; Schlierbach ; Sierentz ; Staffelfelden ; Steinbrunn-le-Bas ; Steinbrunn-le-Haut ; Uffheim ; Wahlbach ; Waltenheim ; Wittelsheim ; Wittenheim ; Zaessingue ; Zillisheim ; Zimmersheim.

Région Bourgogne

Zone d'emploi du Creusot (20 communes)

Les Bizots ; Le Breuil ; Charmoy ; Le Creusot ; Écuisses ; Essertenne ; Marmagne ; Montcenis ; Montchanin ; Morey ; Perreuil ; Saint-Bérain-sur-Dheune ; Saint-Eusèbe ; Saint-Firmin ; Saint-Julien-sur-Dheune ; Saint-Laurent-d'Andenay ; Saint-Pierre-de-Varennes ; Saint-Sernin-du-Bois ; Saint-Symphorien-de-Marmagne ; Torcy.

Zone d'emploi de Montceau-les-Mines (32 communes)

Ballore ; Blanzay ; Chevagny-sur-Guye ; Ciry-le-Noble ; Collonge-en-Charollais ; Dompierre-sous-Sanvignes ; Gévelard ; Genouilly ; Gourdon ; La Guiche ; Joncy ; Marigny ; Marizy ; Mary ; Montceau-les-Mines ; Mont-Saint-Vincent ; Perrecy-les-Forges ; Pouilloux ; Le Puley ; Le Rousset ; Saint-Berain-sous-Sanvignes ; Saint-Clément-sur-Guye ; Saint-Marcelin-de-Cray ; Saint-Martin-de-Salencey ; Saint-Martin-la-Patrouille ; Saint-Micaud ; Saint-Romain-sous-Gourdon ; Saint-Romain-sous-Versigny ; Saint-Vallier ; Sanvignes-les-Mines ; Toulon-sur-Arroux ; Vaux-en-Pré.

Région Centre

Zone d'emploi de Vierzon (26 communes)

Brinay ; Cerbois ; Chéry ; Dampierre-en-Graçay ; Foëcy ; Genouilly ; Graçay ; Lazenay ; Limeux ; Lury-sur-Arnon ; Massay ; Méreau ; Méry-sur-Cher ; Nançay ; Neuvy-sur-Barangeon ; Nohant-en-Graçay ; Preuilly ; Quincy ; Saint-Georges-sur-la-Prée ; Saint-Hilaire-de-Court ; Saint-Laurent ; Saint-Outrille ; Thénioux ; Vierzon ; Vignoux-sur-Barangeon ; Vouzeron.

Région Champagne-Ardenne

Zone d'emploi de la vallée de la Meuse (362 communes)

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Aiglemont ; Alland'Huy-et-Sausseuil ; Les Alleux ; Amblimont ; Anchamps ; Angecourt ; Antheny ; Aouste ; Apremont ; Ardeuil-et-Montfauvelles ; Arreux ; Artaise-le-Vivier ; Attigny ; Aubigny-les-Pothées ; Aubrives ; Auflance ; Auge ; Aure ; Authe ; Autrecourt-et-Pourron ; Autruche ; Autry ; Auvers-les-Forges ; Les Ayvelles ; Baâlons ; Balaives-et-Butz ; Balan ; Ballay ; Barbaise ; Bar-lès-Buzancy ; Bayonville ; Bazeilles ; Beaumont-en-Argonne ; Beffu-et-le-Morthomme ; Belleville-et-Châtillon-sur-Bar ; Belval ; Belval-Bois-des-Dames ; La Berlière ; La Besace ; Bièvres ; Blagny ; Blanchefosse-et-Bay ; Blombay ; Bogny-sur-Meuse ; Bosseval-et-Briancourt ; Bossus-lès-Rumigny ; Bouconville ; Boulton-Bois ; Boulzicourt ; Bourcq ; Bourg-Fidèle ; Boutancourt ; Bouvellemont ; Brécy-Brières ; Bréville ; Brioules-sur-Bar ; Briquenay ; Brognon ; Bulson ; Buzancy ; Carignan ; Cernion ; Chagny ; Chalandry-Elaire ; Challerange ; Champigneulle ; Champigneul-sur-Vence ; Champlin ; La Chapelle ; Chappes ; Charbogne ; Charleville-Mézières ; Charnois ; Chatel-Chéhéry ; Le Châtelet-sur-Sormonne ; Chaumont-Porcien ; Chéhéry ; Chémery-sur-Bar ; Le Chesne ; Cheveuges ; Chevières ; Chilly ; Chooz ; Chuffilly-Roche ; Clavy-Warby ; Cliron ; Condé-lès-Autry ; Contreuve ; Cornay ; Coulommès-et-Marqueny ; La Croix-aux-Bois ; Daigny ; Damouzy ; Les Deux-Villes ; Deville ; Dom-le-Mesnil ; Dommery ; Donchery ; Doumely-Bégny ; Douzy ; Draize ; L'Échelle ; Écordal ; Élan ; Escombres-et-le-Chesnois ; Estrebay ; Étalle ; Éteignières ; Étrépy ; Euilly-et-Lombut ; Évigny ; Exermont ; Fagnon ; Falaise ; Fépin ; La Férée ; La Ferté-sur-Chiers ; Flaignes-Havys ; Fleigneux ; Fléville ; Fligny ; Flize ; Floing ; Foisches ; Fossé ; Fraillécourt ; Francheval ; La Francheville ; Le Fréty ; Fromelennes ; Fromy ; Fumay ; Germont ; Gernelle ; Gespunsart ; Girondelle ; Givet ; Givonne ; Givron ; Givry ; Glaire ; Les Grandes-Armoises ; Grandham ; Grandpré ; La Grandville ; Grivy-Loisy ; Gruyères ; Gué-d'Hossus ; Guignicourt-sur-Vence ; Guincourt ; Ham-les-Moines ; Ham-sur-Meuse ; Hannappes ; Hannogne-Saint-Martin ; Haraucourt ; Harcy ; Hargnies ; Harricourt ; Haudrecy ; Haulmé ; Les Hautes-Rivières ; Haybes ; Herbeval ; Hierges ; La Horgne ; Houldizy ; Illy ; Imécourt ; Issancourt-et-Rumel ; Jandun ; Joigny-sur-Meuse ; Jonval ; Laifour ; Lalobbe ; Lametz ; Lançon ; Landres-et-Saint-Georges ; Landrichamps ; Launois-sur-Vence ; Laval-Morency ; Lépron-les-Vallées ; Létanne ; Liart ; Linay ; Liry ; Logny-Bogny ; Longwé ; Lonny ; Louvergnay ; Lumes ; Mairy ; Maisoncelle-et-Villers ; Malandry ; Manre ; Maranwez ; Marby ; Marcq ; Margny ; Margut ; Marlemont ; Marquigny ; Mars-sous-Bourcq ; Marvaux-Vieux ; Matton-et-Clémency ; Maubert-Fontaine ; Mazerny ; Les Mazures ; Messincourt ; Mogues ; Moiry ; La Moncelle ; Mondigny ; Montcheutin ; Montcornet ; Montcy-Notre-Dame ; Le Mont-Dieu ; Montgon ; Monthermé ; Monthois ; Montigny-sur-Meuse ; Montigny-sur-Vence ; Montmeillant ; Mont-Saint-Martin ; Mouron ; Mouzon ; Murtin-et-Bogny ; Neufmaison ; Neufmanil ; La Neuville-à-Maire ; La Neuville-aux-Joûtes ; Neuville-Day ; Neuville-lès-This ; Neuville-lez-Beaulieu ; Noirval ; Nouart ; Nouvion-sur-Meuse ; Nouzonville ; Noyers-Pont-Maugis ; Ochés ; Olizy-Primat ; Omicourt ; Omont ; Osnes ; Les Petites-Armoises ; Poix-Terron ; Pouru-aux-Bois ; Pouru-Saint-Remy ; Prez ; Prix-lès-Mézières ; Puilly-et-Charbeaux ; Pure ; Quatre-Champs ; Raillécourt ; Rancennes ; Raucourt-et-Flaba ; Regniowez ; Remaucourt ; Remilly-Aillicourt ; Remilly-les-Pothées ; Renneville ; Renwez ; Revin ; Rilly-sur-Aisne ; Rimogne ; Rocquigny ; Rocroi ; La Romagne ; Rouvroy-sur-Audry ; Rubécourt-et-Lamécourt ; Rubigny ; Rumigny ; La Sabotterie ; Sachy ; Saily ; Saint-Aignan ; Sainte-Marie ; Sainte-Vaubourg ; Saint-Jean-aux-Bois ; Saint-Juvin ; Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux ; Saint-Laurent ; Saint-Loup-Terrier ; Saint-Marceau ; Saint-Marcel ; Saint-Menges ; Saint-Morel ; Saint-Pierremont ; Saint-Pierre-sur-Vence ; Sapogne-et-Feuchères ; Sapogne-sur-Marche ; Saulces-Champenoises ; Sauvville ; Savigny-sur-Aisne ; Séchault ; Sécheval ; Sedan ; Semuy ; Senuc ; Sévigny-la-Forêt ; Signy-l'Abbaye ; Signy-le-Petit ; Signy-Montlibert ; Singly ; Sommauthe ; Sommerance ; Sormonne ; Stonne ; Sugny ; Sury ; Suzanne ; Sy ; Taillette ; Taily ; Tannay ; Tarzy ; Termes ; Terron-sur-Aisne ; Tétaigne ; Thelonne ; Thénorgues ; Thilay ; Thin-le-Moutier ; This ; Toges ; Touligny ; Tournavaux ; Tournes ; Tourteron ; Tremblois-lès-Carignan ; Tremblois-lès-Rocroi ; Vandy ; Vaux-Champagne ; Vaux-en-Dieulet ; Vaux-lès-Mouron ; Vaux-lès-Mouzon ; Vaux-lès-Rubigny ; Vaux-Villaine ; Vendresse ; Verpel ; Verrières ; Villers-Cernay ; Villers-devant-Mouzon ; Villers-le-Tilleul ; Villers-Semeuse ; Villers-sur-Bar ; Villers-sur-le-Mont ; Ville-sur-Lumes ; Villy ; Vireux-Molhain ; Vireux-Wallerand ; Vivier-au-Court ; Voncq ; Vouziers ; Vrigne-aux-Bois ; Vrigne-Meuse ; Vrize ; Wadelincourt ; Warcq ; Warnécourt ; Williers ; Yoncq ; Yvernaumont.

Région Haute-Normandie

Zone d'emploi de Dieppe (119 communes)

Ambrumesnil ; Ancourt ; Anneville-sur-Scie ; Ardouval ; Arques-la-Bataille ; Aubermesnil-Beumais ; Auppegard ; Autigny ; Auzouville-sur-Saône ; Avremesnil ; Bacqueville-en-Caux ; Bailly-en-Rivière ; Bellengreville ; Belleville-sur-Mer ; Belmesnil ; Berneval-le-Grand ; Bertreville-Saint-Ouen ; Biville-la-Rivière ; Le Bois-Robert ; Le Bourg-Dun ; Bourville ; Brachy ; Bracquemont ; Brametot ; Bretteville-Saint-Laurent ; Canville-les-Deux-Églises ; Le Catelier ; Les Cent-Acres ; La Chapelle-du-Bourgay ; La Chapelle-sur-Dun ; La Chaussée ; Colmesnil-Manneville ; Crasville-la-Rocquefort ; Criquetot-sur-Longueville ; Croixdalle ; Cropus ; Crosville-sur-Scie ; Dampierre-Saint-Nicolas ; Dénestanville ; Derchigny ; Dieppe ; Douvrend ; Envermeu ; Fontaine-le-Dun ; Fréauville ; Freulleville ; La Gaillarde ; Glicourt ; Gonnetot ; Gonneville-sur-Scie ; Gouchaupre ; Les Grandes-Ventes ; Grèges ; Greny ; Greuille ; Gruchet-Saint-Siméon ; Gueures ; Hautot-sur-Mer ; Hermanville ; Les Ifs ; Intraville ; Lamberville ; Lammerville ; Lintot-les-Bois ; Londinières ; Longueil ; Longueville-sur-Scie ; Luneray ; Manéhouville ; Martigny ; Martin-Église ; Mesnil-Follemprie ; Meulers ; Muchedent ; Notre-Dame-d'Aliermont ; Notre-Dame-du-Parc ; Offranville ; Omonville ; Ouveille-la-Rivière ; Penly ; Quiberville ; Rainfreville ; Reuville ; Ricarville-du-Val ; Rouxmesnil-Bouteilles ; Royville ; Saône-Saint-Just ; Saint-Aubin-le-Cauf ; Saint-Aubin-sur-Mer ; Saint-Aubin-sur-Scie ; Saint-Crespin ; Saint-Denis-d'Acion ; Sainte-Agathe-d'Aliermont ; Sainte-Foy ; Sainte-Marguerite-sur-Mer ; Saint-Germain-d'Étables ; Saint-Honoré ; Saint-Jacques-d'Aliermont ; Saint-Laurent-en-Caux ; Saint-Mards ; Saint-Martin-en-Campagne ; Saint-Nicolas-d'Aliermont ; Saint-Ouen-le-Mauger ; Saint-Ouen-sous-Bailly ; Saint-Pierre-le-Vieux ; Saint-Pierre-le-Viger ; Saint-Quentin-au-Bosc ; Saint-Vaast-d'Équiqueville ; Sassetot-le-Malgardé ; Sauchay ; Thil-Manneville ; Tocqueville-en-Caux ; Torcy-le-Grand ; Torcy-le-Petit ; Tourville-la-Chapelle ; Tourville-sur-Arques ; Varengeville-sur-Mer ; Vénestanville ; Wanchy-Capval.

Région Lorraine

Zone d'emploi du bassin houiller (184 communes)

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Adaincourt ; Adelange ; Alsting ; Altrippe ; Altwiller ; Alzing ; Anzeling ; Arraincourt ; Arriance ; Bambiderstroff ; Bannay ; Baronville ; Barst ; Behren-lès-Forbach ; Béning-lès-Saint-Avold ; Bérig-Vinrange ; Berviller-en-Moselle ; Bettange ; Betting-lès-Saint-Avold ; Bibiche ; Biding ; Bionville-sur-Nied ; Bisten-en-Lorraine ; Bistross ; Boucheporn ; Boulay-Moselle ; Bousbach ; Boustroff ; Bouzonville ; Brettin ; Brouck ; Brulange ; Cappel ; Carling ; Château-Rouge ; Chémery-les-Deux ; Cocheren ; Colmen ; Condé-Northen ; Coume ; Créhange ; Creutzwald ; Dalem ; Dalstein ; Denting ; Destry ; Diebling ; Diesen ; Diffembach-lès-Hellimer ; Ébersviller ; Éblange ; Eincheville ; Elvange ; Ernestviller ; Erstroff ; Etlzing ; Falck ; Farébersviller ; Farséfontaine ; Faulquemont ; Filstroff ; Flétrange ; Folkling ; Folschviller ; Forbach ; Fouligny ; Freistroff ; Frémestroff ; Freyhouse ; Freyming-Merlebach ; Gommelange ; Gréning ; Grostenquin ; Guenviller ; Guerstling ; Guerting ; Guessling-Hémering ; Guinglange ; Guinkirchen ; Hallering ; Ham-sous-Varsberg ; Han-sur-Nied ; Hargarten-aux-Mines ; Harprich ; Haute-Vigneulles ; Hazembourg ; Heining-lès-Bouzonville ; Hellimer ; Helstroff ; Hémilly ; Henriville ; Hery ; Hestroff ; Hilsprich ; Hinckange ; Holacourt ; Holling ; Holving ; Hombourg-Haut ; L'Hôpital ; Hoste ; Kappelkinger ; Kerbach ; Kirviller ; Lachambre ; Landroff ; Laning ; Laudrefang ; Lelling ; Leyviller ; Lixing-lès-Saint-Avold ; Longeville-lès-Saint-Avold ; Macheren ; Mainvillers ; Many ; Marange-Zondrange ; Maxstadt ; Mégange ; Mentskirch ; Merten ; Metzling ; Momerstroff ; Morhange ; Morsbach ; Narbéfontaine ; Nelling ; Neunkirchen-lès-Bouzonville ; Niedervisse ; Nousseviller-Saint-Nabor ; Oberdorff ; Obervise ; OÉting ; Ottonville ; Petite-Rosselle ; Petit-Tenquin ; Piblange ; Pontpierre ; Porcellette ; Puttlinge-aux-Lacs ; Racrange ; Rémeffang ; Rémering ; Rémering-lès-Puttlinge ; Richeling ; Rosbruck ; Roupeldange ; Saint-Avold ; Saint-François-Lacroix ; Saint-Jean-Rohrbach ; Sarralbe ; Schoeneck ; Schwerdorff ; Seinghouse ; Spicheren ; Stiring-Wendel ; Suisse ; Tenteling ; Téterchen ; Teting-sur-Nied ; Théding ; Thicourt ; Thonville ; Tritteling ; Tromborn ; Vahl-Ebersing ; Vahl-lès-Faulquemont ; Le Val-de-Guéblange ; Vallerange ; Valmont ; Valmunster ; Varize ; Varsberg ; Vatimont ; Vaudreching ; Velving ; Viller ; Villing ; Vittoncourt ; Voelfling-lès-Bouzonville ; Voimhaut ; Volmerange-lès-Boulay ; Willerwald ; Zimming.

Zone d'emploi de Saint-Dié (87 communes)

Allarmont ; Anould ; Arrentès-de-Corcieux ; Aumontzey ; Ban-de-Laveline ; Ban-de-Sapt ; Ban-sur-Meurthe-Clefcy ; Barbey-Seroux ; Belmont-sur-Buttant ; Belval ; Bertrimoutier ; Le Beulay ; Biffontaine ; Bois-de-Champ ; La Bourgonce ; Brouvelieures ; Celles-sur-Plaine ; Champdray ; La Chapelle-devant-Bruyères ; Châtas ; Coinches ; Colroy-la-Grande ; Combrimont ; Corcieux ; La Croix-aux-Mines ; Denipaire ; Domfaing ; Entre-Deux-Eaux ; Étival-Clairefontaine ; Fraize ; Frapelle ; Fremifontaine ; Gemaingoutte ; Gerbépal ; La Grande-Fosse ; Grandrupt ; Granges-sur-Vologne ; Herpeltmont ; La Houssière ; Hurbache ; Jussarupt ; Lesseux ; Lubine ; Lusse ; Luvigny ; Mandray ; Ménil-de-Senones ; Le Mont ; Mortagne ; Moussey ; Moyenmoutier ; Nayemont-les-Fosses ; Neuvillers-sur-Fave ; Nompateilize ; Pair-et-Grandrupt ; La Petite-Fosse ; La Petite-Raon ; Plainfaing ; Les Poulières ; Provençères-sur-Fave ; Le Puid ; Raon-l'Étape ; Raon-sur-Plaine ; Raves ; Rehaupal ; Remomeix ; Les Rouges-Eaux ; Saint-Dié ; Sainte-Marguerite ; Saint-Jean-d'Ormont ; Saint-Léonard ; Saint-Michel-sur-Meurthe ; Saint-Remy ; Saint-Stail ; La Salle ; Le Saulcy ; Saulcy-sur-Meurthe ; Senones ; Taintrux ; Le Valtin ; Le Vermont ; Vervezelle ; Vexaincourt ; Vienville ; Vieux-Moulin ; La Voivre ; Wisembach.

Région Midi-Pyrénées

Zone d'emploi de Lavelanet (56 communes)

Aigues-Vives ; L'Aiguillon ; La Bastide-de-Bousignac ; La Bastide-sur-l'Hers ; Bélesta ; Belloc ; Bénaix ; Besset ; Camon ; Carla-de-Roquefort ; Cazals-des-Baylès ; Coutens ; Dreuilhe ; Dun ; Esclagne ; Fougax-et-Barrineuf ; Ilhat ; Lagarde ; Lapenne ; Laroque-d'Olmes ; Lavelanet ; Lérans ; Lesparrou ; Leychert ; Lieurac ; Limbrassac ; Malegoude ; Manses ; Mirepoix ; Montbel ; Montferrier ; Montségur ; Moulin-Neuf ; Nalzen ; Péreille ; Le Peyrat ; Pradettes ; Raissac ; Régat ; Rieucros ; Roquefixade ; Roquefort-les-Cascades ; Roumengoux ; Sainte-Foi ; Saint-Félix-de-Tournefort ; Saint-Jean-d'Aigues-Vives ; Saint-Julien-de-Gras-Capou ; Saint-Quentin-la-Tour ; Sautel ; Tabre ; Teilhet ; Tourtrol ; Troye-d'Ariège ; Vals ; Villeneuve-d'Olmes ; Viviers.

Région Nord - Pas-de-Calais

Zone d'emploi du Calaisais (63 communes)

Alembon ; Andres ; Ardres ; Les Attaques ; Audrehem ; Audruicq ; Autingues ; Balinghem ; Bayenghem-lès-Éperlecques ; Bonningues-lès-Ardres ; Bonningues-lès-Calais ; Bouquehault ; Boursin ; Brêmes ; Caffiers ; Calais ; Campagne-lès-Guines ; Clerques ; Coquelles ; Coulogne ; Éperlecques ; Escalles ; Fiennes ; Fréthun ; Guemps ; Guînes ; Hames-Boucres ; Hardinghen ; Herbinghen ; Hermelinghen ; Hocquinghen ; Journy ; Landrethun-lès-Ardres ; Licques ; Louches ; Marck ; Mentque-Nortbécourt ; Muncq-Nieurlet ; Nielles-lès-Ardres ; Nielles-lès-Calais ; Nordausques ; Nortkerque ; Nort-Leulinghem ; Nouvelle-Église ; Offekerque ; Oye-Plage ; Peuplingues ; Pihen-lès-Guînes ; Polincove ; Rebergues ; Recques-sur-Hem ; Rodelinghem ; Ruminghem ; Sainte-Marie-Kerque ; Saint-Folquin ; Saint-Omer-Capelle ; Saint-Tricat ; Sangatte ; Sanghen ; Tournehem-sur-la-Hem ; Vieille-Église ; Zouafques ; Zutkerque.

Zone d'emploi du Douaisis (64 communes)

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Aix ; Anhiens ; Aniche ; Arleux ; Auberchicourt ; Aubigny-au-Bac ; Auby ; Auchy-lez-Orchies ; Beuvry-la-Forêt ; Bouvignies ; Bruille-lez-Marchiennes ; Brunémont ; Bugnicourt ; Cantin ; Courchelettes ; Coutiches ; Quincy ; Craywick ; Douai ; Écaillon ; Erchin ; Erre ; Esquerchin ; Estrées ; Faumont ; Féchain ; Fenain ; Férin ; Flers-en-Escrebieux ; Flines-lez-Raches ; Fressain ; Gooulzin ; Guesnain ; Hamel ; Hornaing ; Lallaing ; Lambres-lez-Douai ; Landas ; Lauwin-Planque ; Lécluse ; Lewarde ; Loffre ; Marchiennes ; Marcq-en-Ostrevent ; Masny ; Monchecourt ; Montigny-en-Ostrevent ; Nomain ; Orchies ; Pecquencourt ; Râches ; Raimbeaucourt ; Rieulay ; Roost-Warendin ; Roucourt ; Saméon ; Sin-le-Noble ; Somain ; Tilloy-lez-Marchiennes ; Villers-au-Tertre ; Vred ; Wandignies-Hamage ; Warlaing ; Waziers.

Zone d'emploi de Dunkerque (61 communes)

Armbouts-Cappel ; Bambecque ; Bergues ; Bierne ; Bissezeele ; Bollezeele ; Bourbourg ; Bray-Dunes ; Brouckerque ; Broxeele ; Cappelle-Brouck ; Cappelle-la-Grande ; Coudekerque ; Coudekerque-Branche ; Craywick ; Crochte ; Drincham ; Dunkerque ; Eringhem ; Esquelbecq ; Fort-Mardyck ; Ghyvelde ; Grande-Synthe ; Grand-Fort-Philippe ; Gravelines ; Herzeele ; Holque ; Hondshoote ; Hoymille ; Killem ; Lederzeele ; Ledringhem ; Leffrinckoucke ; Looberghe ; Loon-Plage ; Merckeghem ; Millam ; Les Moères ; Nieurlet ; Oost-Cappel ; Pitgam ; Quaëdypre ; Rexpoëde ; Saint-Georges-sur-l'Aa ; Saint-Momelin ; Saint-Pierre-Brouck ; Saint-Pol-sur-Mer ; Socx ; Spycker ; Steene ; Téteghem ; Uxem ; Volckerinckhove ; Warhem ; Watten ; West-Cappel ; Wormhout ; Wulverdinghe ; Wylder ; Zegerscappel ; Zuydcoote.

Zone d'emploi de Lille (100 communes)

Allennes-les-Marais ; Annoeullin ; Anstaing ; Armentières ; Attiches ; Aubers ; Avelin ; Bachy ; Baisieux ; La Bassée ; Bauvin ; Beaucamps-Ligny ; Bersée ; Bois-Grenier ; Bourghelles ; Bouvines ; Camphin-en-Carembault ; Camphin-en-Pévèle ; Capinghem ; Cappelle-en-Pévèle ; Carnin ; La Chapelle-d'Armentières ; Chemy ; Chérenghem ; Cobrieux ; Cysoing ; Don ; Emmerin ; Englos ; Ennetières-en-Weppes ; Ennevelin ; Erquinghem-le-Sec ; Erquinghem-Lys ; Escobecques ; Faches-Thumesnil ; Forest-sur-Marque ; Fournes-en-Weppes ; Fretin ; Fromelles ; Genech ; Gondecourt ; Gruson ; Hallennes-lez-Haubourdin ; Hantay ; Haubourdin ; Hem ; Herlies ; Herrin ; Houplin-Ancoisne ; Houplines ; Illies ; Lambersart ; Lesquin ; Lezennes ; Lille ; Lomme ; Loos ; Louvil ; La Madeleine ; Le Maisnil ; Marcq-en-Baroeul ; Marquette-lez-Lille ; Marquillies ; Mérignies ; Moncheaux ; Mons-en-Baroeul ; Mons-en-Pévèle ; Mouchin ; La Neuville ; Noyelles-lès-Seclin ; Ostricourt ; Pérenchies ; Péronne-en-Mélantois ; Phalempin ; Pont-à-Marcq ; Prêmesques ; Provin ; Radinghem-en-Weppes ; Ronchin ; Saille-lez-Lannoy ; Sainghin-en-Mélantois ; Sainghin-en-Weppes ; Saint-André-lez-Lille ; Salomé ; Santes ; Seclin ; Sequedin ; Templemars ; Templeuve ; Thumeries ; Tourmignies ; Tressin ; Vendeville ; Villeneuve-d'Ascq ; Wahagnies ; Wannehain ; Wattignies ; Wavrin ; Wicres ; Willems.

Zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing (25 communes)

Bondues ; Bousbecque ; Comines ; Croix ; Deùlémont ; Frelinghien ; Halluin ; Lannoy ; Leers ; Linselles ; Lompret ; Lys-lez-Lannoy ; Mouvoux ; Neuville-en-Ferrain ; Quesnoy-sur-Deûle ; Roncq ; Roubaix ; Toufflers ; Tourcoing ; Verlinghem ; Wambrechies ; Warneton ; Wasquehal ; Wattrelos ; Wervicq-Sud.

Zone d'emploi de la Sambre-Avesnois (151 communes)

Aibes ; Amfroipret ; Anor ; Assevent ; Audignies ; Aulnoye-Aymeries ; Avesnelles ; Avesnes-sur-Helpe ; Bachant ; Baives ; Bas-Lieu ; Bavay ; Beaudignies ; Beaufort ; Beaufort-sur-Sambre ; Beurieux ; Bellignies ; Béréelles ; Berlaimont ; Bermeries ; Bersillies ; Bettignies ; Bettrechies ; Beugnies ; Boulogne-sur-Helpe ; Bousies ; Bousignies-sur-Roc ; Boussières-sur-Sambre ; Boussois ; Bry ; Cartignies ; Cerfontaine ; Choisies ; Clairfayts ; Colleret ; Cousolre ; Croix-Caluyau ; Damousies ; Dimechoux ; Dimont ; Dompierre-sur-Helpe ; Dourlers ; Eccles ; Éclaibes ; Écuélin ; Élesmes ; Englefontaine ; Eppe-Sauvage ; Eth ; Étroeungt ; Le Favril ; Feignies ; Felleries ; Féron ; Ferrière-la-Grande ; Ferrière-la-Petite ; La Flamengrie ; Flaumont-Waudrechies ; Floursies ; Floyon ; Fontaine-au-Bois ; Forest-en-Cambrésis ; Fourmies ; Frasnoy ; Ghissignies ; Glageon ; Gognies-Chaussée ; Gommegnies ; Grand-Fayt ; Gussignies ; Hargnies ; Haut-Lieu ; Hautmont ; Hecq ; Hestrud ; Hon-Hergies ; Houdain-lez-Bavay ; Jenlain ; Jeumont ; Jolimetz ; Landrecies ; Larouillies ; Leval ; Lez-Fontaine ; Liessies ; Limont-Fontaine ; Locquignol ; La Longueville ; Louvignies-Quesnoy ; Louvroil ; Mairieux ; Marbaix ; Maresches ; Maroilles ; Marpent ; Maubeuge ; Mecquignies ; Monceau-Saint-Waast ; Moustier-en-Fagne ; Neuf-Mesnil ; Neuville-en-Avesnois ; Noyelles-sur-Sambre ; Obies ; Obrechies ; Ohain ; Orsinval ; Petit-Fayt ; Poix-du-Nord ; Pont-sur-Sambre ; Potelle ; Preux-au-Bois ; Preux-au-Sart ; Prisches ; Le Quesnoy ; Quiévelon ; Rainsars ; Ramousies ; Raucourt-au-Bois ; Recquignies ; Robersart ; Rousies ; Ruesnes ; Sains-du-Nord ; Saint-Aubin ; Saint-Hilaire-sur-Helpe ; Saint-Remy-Chaussée ; Saint-Remy-du-Nord ; Saint-Waast ; Salesches ; Sars-Poteries ; Sassegnies ; Sémeries ; Semousies ; Sepmeries ; Solre-le-Château ; Solrignes ; Taisnières-en-Thiérache ; Taisnières-sur-Hon ; Trélon ; Vendegies-au-Bois ; Vieux-Mesnil ; Vieux-Reng ; Villereau ; Villers-Pol ; Villers-Sire-Nicole ; Wallers-Trélon ; Wargnies-le-Grand ; Wargnies-le-Petit ; Wattignies-la-Victoire ; Wignehies ; Willies.

Région Picardie

Zone d'emploi d'Amiens (388 communes)

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Acheux-en-Amiénois ; Agenville ; Ailly-sur-Noye ; Ailly-sur-Somme ; Airaines ; Albert ; Allery ; Allonville ; Amiens ; Argoeuvres ; Arguel ; Arquèves ; Arvillers ; Aubercourt ; Aubigny ; Aubvillers ; Auchonvillers ; Aumont ; Authieux ; Authieule ; Authuille ; Avelesges ; Aveluy ; Bacouel-sur-Selle ; Bailleul ; Baizieux ; Barly ; Bavelincourt ; Bayencourt ; Bazentin ; Béalcourt ; Beaucaamps-le-Jeune ; Beaucaamps-le-Vieux ; Beaucourt-en-Santerre ; Beaucourt-sur-l'Ancre ; Beaucourt-sur-l'Hallue ; Beaumetz ; Beaumont-Hamel ; Beauquesne ; Beauval ; Bécordel-Bécourt ; Béhencourt ; Belleuse ; Belloy-Saint-Léonard ; Belloy-sur-Somme ; Bergicourt ; Bernâtre ; Bernaville ; Berneuil ; Bertangles ; Berteaucourt-les-Dames ; Berteaucourt-lès-Thennes ; Bertrancourt ; Bettembos ; Bettencourt-Rivière ; Bettencourt-Saint-Ouen ; Blangy-sous-Poix ; Blangy-Tronville ; Boisbergues ; Bonnaville ; Bonneville ; Bosquel ; Bouchon ; Bougainville ; Bouquemaison ; Bourdon ; Bouzincourt ; Bovelles ; Boves ; Braches ; Brassy ; Bray-sur-Somme ; Breilly ; Bresle ; Brévillers ; Briquemesnil-Floxicourt ; Brocourt ; Buire-sur-l'Ancre ; Bus-lès-Artois ; Bussy-lès-Daours ; Bussy-lès-Poix ; Cachy ; Cagny ; Camon ; Camps-en-Amiénois ; Canaples ; Candas ; Cappy ; Cardonnette ; Caulières ; Cavillon ; Cayeux-en-Santerre ; Cerisy ; La Chaussée-Tirancourt ; Chaussoy-Epagny ; Chipilly ; Chirmont ; Chuignolles ; Citerne ; Clairly-Saulchoix ; Coigneux ; Coisy ; Colincamps ; Condé-Folie ; Contalmaison ; Contay ; Contoire ; Contre ; Conty ; Corbie ; Cottenchy ; Coullemelle ; Courcellette ; Courcelles-au-Bois ; Courcelles-sous-Moyencourt ; Courcelles-sous-Thoix ; Creuse ; Croixrault ; Crouy-Saint-Pierre ; Daours ; Démuin ; Dernancourt ; Domart-en-Ponthieu ; Domart-sur-la-Luce ; Domesmont ; Dommartin ; Doudelainville ; Doullens ; Dreuil-lès-Amiens ; Dromesnil ; Dury ; Éclusier-Vaux ; Englebelmer ; Épécamps ; Éplessier ; Équennes-Éramecourt ; Éronnelle ; Esclainvillers ; Essertaux ; Estrées-sur-Noye ; Étinehem ; L'Étoile ; La Faloise ; Famechon ; Ferrières ; Fieffes-Montrelet ; Fienvillers ; Flers-sur-Noye ; Flesselles ; Fleury ; Flixecourt ; Fluy ; Folleville ; Fontaine-sur-Somme ; Forceville ; Fossemant ; Fouencamps ; Fouilloy ; Fourcigny ; Fourdrinoy ; Franqueville ; Fransu ; Fransures ; Franvillers ; Fréchencourt ; Frémontiers ; Fresnoy-au-Val ; Fresnoy-en-Chaussée ; Fricamps ; Fricourt ; Frise ; Frohen-le-Grand ; Frohen-le-Petit ; Frucourt ; Gauville ; Gentelles ; Gézaincourt ; Glisy ; Gorges ; Grandcourt ; Grattepanche ; Grivesnes ; Grouches-Luchuel ; Guignemicourt ; Guizancourt ; Guyencourt-sur-Noye ; Hailles ; Hallencourt ; Hallivillers ; Halloy-lès-Pernois ; Le Hamel ; Hamelet ; Hangard ; Hangest-en-Santerre ; Hangest-sur-Somme ; Harponville ; Havernas ; Hébécourt ; Hédauville ; Heilly ; Hem-Hardinval ; Hénencourt ; Herbécourt ; Hérisart ; Hescamps ; Heuzecourt ; Hornoy-le-Bourg ; Humbercourt ; Huppy ; Ignaucourt ; Irlès ; Jumel ; Lachapelle ; Lafresguimont-Saint-Martin ; Lahoussoye ; Laleu ; Lamaronde ; Lamotte-Brebière ; Lamotte-Warfusée ; Lanches-Saint-Hilaire ; Laviéville ; Lawarde-Mauger-l'Hortoy ; Léalvillers ; Liercourt ; Lignières-Châtelain ; Limeux ; Liomer ; Loeuilly ; Longpré-les-Corps-Saints ; Longueau ; Longueville ; Louvencourt ; Louvrechy ; Lucheux ; Maily-Maillet ; Maily-Raineval ; Maizicourt ; Mametz ; Marcelcave ; Marieux ; Marlers ; Méaulte ; Meigneux ; Le Meillard ; Méréaucourt ; Mérélessart ; Méricourt-en-Vimeu ; Méricourt-l'Abbé ; Méricourt-sur-Somme ; Le Mesge ; Mesnil-Martinsart ; Métiigny ; Mézerolles ; Mézières-en-Santerre ; Millencourt ; Miraumont ; Mirvaux ; Molliens-au-Bois ; Molliens-Dreuil ; Monsures ; Montagne-Fayel ; Montigny-les-Jongleurs ; Montigny-sur-l'Hallue ; Montonvillers ; Morcourt ; Moreuil ; Morisel ; Morlancourt ; Morvillers-Saint-Saturnin ; Moyencourt-lès-Poix ; Namps-Maisnil ; Nampty ; Naours ; La Neuville-lès-Bray ; Neuville-lès-Loeuilly ; La Neuville-Sire-Bernard ; Neuville ; Occoches ; Offignies ; Oissy ; Oresmaux ; Outrebois ; Ovivillers-la-Boisselle ; Pernois ; Picquigny ; Pierregot ; Pierrepont-sur-Avre ; Pissy ; Plachy-Buyon ; Le Plessier-Rozainvillers ; Poix-de-Picardie ; Pont-de-Metz ; Pont-Noyelles ; Poulainville ; Pozières ; Prouville ; Prouzel ; Puchevillers ; Pys ; Querrieu ; Le Quesne ; Le Quesnel ; Quesnoy-sur-Airaines ; Quevauvillers ; Quiry-le-Sec ; Raincheval ; Rainneville ; Remaisnil ; Remiencourt ; Revelles ; Ribeaucourt ; Ribemont-sur-Ancre ; Riencourt ; Rivery ; Rogy ; Rouvrel ; Rubempré ; Rumigny ; Saily-Laurette ; Saily-le-Sec ; Sains-en-Amiénois ; Saint-Acheul ; Saint-Aubin-Montenoy ; Sainte-Grégoire ; Saint-Fuscien ; Saint-Germain-sur-Bresle ; Saint-Gratien ; Saint-Léger-lès-Authie ; Saint-Léger-lès-Domart ; Saint-Ouen ; Saint-Saufieu ; Saint-Sauveur ; Saint-Vaast-en-Chaussée ; Saisseval ; Saleux ; Salouël ; Saulchoy-sous-Poix ; Sauvillers-Mongival ; Saveuse ; Senlis-le-Sec ; Sentelie ; Seux ; Sorel-en-Vimeu ; Soues ; Sourdon ; Surcamps ; Suzanne ; Taily ; Talmas ; Terramesnil ; Thennes ; Thézy-Glimont ; Thiepval ; Thieulloy-l'Abbaye ; Thieulloy-la-Ville ; Thièvres ; Thoix ; Thory ; Tilloy-lès-Conty ; Toutencourt ; Treux ; Vadencourt ; Vaire-sous-Corbie ; Varennes ; Vauchelles-lès-Authie ; Vauchelles-lès-Domart ; Vaux-en-Amiénois ; Vaux-Marquenneville ; Vaux-sur-Somme ; Vecquemont ; Velennes ; Vers-sur-Selles ; La Vicogne ; Vignacourt ; Ville-le-Marcllet ; Villers-aux-Érables ; Villers-Bocage ; Villers-Bretonneux ; Villers-Campsart ; Ville-sur-Ancre ; Vraignes-lès-Hornoy ; Wargnies ; Warloy-Baillon ; Warlus ; Wiencourt-l'Équipée ; Wiry-au-Mont ; Yzeux.

Zone d'emploi de Chauny-Tergnier-La Fère (73 communes)

Abbécourt ; Achery ; Amigny-Rouy ; Andelain ; Anguicourt-le-Sart ; Audignicourt ; Autreville ; Barisis ; Beaumont-en-Beine ; Beautor ; Berteaucourt-Epouillon ; Besmé ; Béthancourt-en-Vaux ; Bichancourt ; Blérancourt ; Bourguignon-sous-Coucy ; Brie ; Caillouël-Crépigny ; Camelin ; Caumont ; Champs ; Charmes ; Chauny ; Commenchon ; Condren ; Coucy-la-Ville ; Coucy-le-Château-Auffrique ; Courbes ; Crécy-au-Mont ; Danizy ; Deuillet ; La Fère ; Folembay ; Fourdrain ; Fresnes ; Fressancourt ; Frières-Failouël ; Guivry ; Guny ; Jumencourt ; Landricourt ; Leuilly-sous-Coucy ; Liez ; Manicamp ; Marest-Dampcourt ; Mayot ; Mennessis ; Monceau-lès-Leups ; Neufieux ; La Neuville-en-Beine ; Oignes ; Pierremande ; Pont-Saint-Mard ; Quierzy ; Quincy-Basse ; Rogécourt ; Saint-Aubin ; Saint-Gobain ; Saint-Nicolas-aux-Bois ; Saint-Paul-aux-Bois ; Selens ; Septvaux ; Servais ; Sinceny ; Tergnier ; Travecy ; Trosly-Loire ; Ugny-le-Gay ; Vassens ; Verneuil-sous-Coucy ; Versigny ; Villequier-Aumont ; Viry-Noureuil.

Zone d'emploi de Saint-Quentin (126 communes)

Alaincourt ; Annois ; Artemps ; Attilly ; Aubencheul-aux-Bois ; Aubigny-aux-Kaisnes ; Beaurevoir ; Beauvois-en-Vermandois ; Becquigny ; Bellenglise ; Bellicourt ; Benay ; Berthenicourt ; Bohain-en-Vermandois ; Bony ; Brancourt-le-Grand ; Bray-Saint-Christophe ; Brissay-Choigny ; Brissy-Hamégicourt ; Castres ; Le Catelet ; Caulaincourt ; Cerizy ; Châtillon-sur-Oise ; Chevresis-Monceau ; Clastres ; Contescourt ; Croix-Fonsommes ; Cugny ; Dallon ; Douchy ; Dury ; Essigny-le-Grand ; Essigny-le-Petit ; Estrées ; Étaves-et-Bocquiaux ; Étreillers ; Fayet ; La Ferté-Chevresis ; Fioulaine ; Flavy-le-Martel ; Fluquières ; Fonsommes ; Fontaine-lès-Clercs ; Fontaine-Notre-Dame ; Fontaine-Uterte ; Foreste ; Francilly-Selency ; Fresnoy-le-Grand ; Gauchy ; Germaine ; Gibercourt ; Gouy ; Gricourt ; Grugies ; Happencourt ; Hargicourt ; Harly ; Hinacourt ; Holnon ; Homblières ;

① Communes constituant les zones connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié sur 4 ans parmi les zones ayant un taux de chômage supérieur de 2 points au taux national et un taux d'emploi salarié industriel d'au moins 10%.

Itancourt ; Jeancourt ; Joncourt ; Jussy ; Lanchy ; Lehaucourt ; Lempire ; Lesdins ; Levergies ; Ly-Fontaine ; Magny-la-Fosse ; Maissemy ; Marcy ; Mesnil-Saint-Laurent ; Mézières-sur-Oise ; Montbrehain ; Mont-d'Origny ; Montescourt-Lizerolles ; Montigny-en-Arrouaise ; Morcourt ; Moy-de-l'Aisne ; Nauroy ; Neuville-Saint-Amand ; Neuville ; Ollezy ; Omissy ; Origny-Sainte-Benoite ; Parpeville ; Pithon ; Pleine-Selve ; Pontru ; Pontruet ; Prémont ; Ramicourt ; Regny ; Remaucourt ; Remigny ; Renansart ; Ribemont ; Roupy ; Rouvroy ; Saint-Quentin ; Saint-Simon ; Savy ; Seboncourt ; Sequehart ; Serain ; Seraucourt-le-Grand ; Séry-lès-Mézières ; Sissy ; Sommette-Eaucourt ; Surfontaine ; Thenelles ; Trefcon ; Tugny-et-Pont ; Urvillers ; Vaux-en-Vermandois ; Vendelles ; Vendeuil ; Vendhuile ; Le Verguier ; Vermand ; Villeret ; Villers-le-Sec ; Villers-Saint-Christophe.

Zone d'emploi de Soissons (159 communes)

Acy ; Aizy-Jouy ; Allemant ; Ambleny ; Ambrief ; Ancienville ; Arcy-Sainte-Restitue ; Augy ; Bagneux ; Bazoches-sur-Vesles ; Belleu ; Berny-Rivière ; Berzy-le-Sec ; Beugneux ; Bieuxy ; Billy-sur-Aisne ; Billy-sur-Ourcq ; Blanzay-lès-Fismes ; Braine ; Bray ; Brenelle ; Breny ; Bruys ; Bucy-le-Long ; Buzancy ; Celles-sur-Aisne ; Cerseuil ; Chacrise ; Chassemy ; Chaudun ; Chavignon ; Chavigny ; Chavonne ; Chéry-Chartreuve ; Chivres-Val ; Ciry-Salsogne ; Clamecy ; Coeuvres-et-Valsery ; Condé-sur-Aisne ; Corcy ; Courcelles-sur-Vesles ; Courmelles ; Couvelles ; Coyolles ; Cramaille ; Crouy ; Cuffies ; Cuiry-Housse ; Cuisy-en-Almont ; Cutry ; Cys-la-Commune ; Dampleux ; Dhuizel ; Dommiers ; Droizy ; Épagny ; Faverolles ; Filain ; Fleury ; Fontenoy ; Glennes ; Grand-Rozoy ; Haramont ; Hartennes-et-Taux ; Jouaignes ; Juvigny ; Laffaux ; Lagny-sur-Automne ; Launoy ; Laversine ; Lesges ; Leury ; Lhuys ; Limé ; Longpont ; Longueval-Barbonval ; Louâtre ; Maast-et-Violaine ; Margival ; Mercin-et-Vaux ; Merval ; Missy-aux-Bois ; Missy-sur-Aisne ; Montgobert ; Montgru-Saint-Hilaire ; Montigny-Lengrain ; Mont-Notre-Dame ; Mont-Saint-Martin ; Morsain ; Mortefontaine ; Muret-et-Crouettes ; Nampteuil-sous-Muret ; Nanteuil-la-Fosse ; Neuville-sur-Margival ; Noroy-sur-Ourcq ; Novron-Vingré ; Noyant-et-Aconin ; Oigny-en-Valois ; Osly-Courtil ; Ostel ; Oulchy-la-Ville ; Oulchy-le-Château ; Paars ; Parcy-et-Tigny ; Pargny-Filain ; Pasly ; Perles ; Pernant ; Le Plessier-Huleu ; Ploisy ; Pommiers ; Pont-Arcy ; Presles-et-Boves ; Puiseux-en-Retz ; Quincy-sous-le-Mont ; Ressons-le-Long ; Retheuil ; Révillon ; Rozières-sur-Crise ; Saconin-et-Breuil ; Saint-Bandry ; Saint-Christophe-à-Berry ; Saint-Mard ; Saint-Pierre-Aigle ; Saint-Rémy-Blanzy ; Saint-Thibaut ; Sancy-les-Cheminots ; Septmonts ; Serches ; Sermoise ; Serval ; Soissons ; Soucy ; Soupir ; Taillefontaine ; Tannières ; Tartiers ; Terny-Sorny ; Vailly-sur-Aisne ; Vasseny ; Vaudesson ; Vauxbuin ; Vauxcéré ; Vauxrezis ; Vauxtin ; Venizel ; Vézaponin ; Vic-sur-Aisne ; Viel-Arcy ; Vierzy ; Villemontoire ; Villeneuve-Saint-Germain ; Villers-Cotterêts ; Villers-en-Prayères ; Villers-Hélon ; Ville-Savoie ; Vivières ; Vregny ; Vuillery.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Zone d'emploi d'Arles (11 communes)

Arles ; Les Baux-de-Provence ; Boulbon ; Fontvieille ; Mas-Blanc-des-Alpilles ; Maussane-les-Alpilles ; Paradou ; Saintes-Maries-de-la-Mer ; Saint-Étienne-du-Grès ; Saint-Pierre-de-Mézoargues ; Tarascon.

② Communes constituant des zones d'emploi dans lesquelles « des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi »

Région Alsace

Zone d'emploi d'Altkirch (109 communes)

Altenach ; Altkirch ; Ammerzwiler ; Aspach ; Ballersdorf ; Balschwiller ; Bellemagny ; Bendorf ; Berentzwiller ; Bettendorf ; Bettlach ; Biederthal ; Bisel ; Bouxwiller ; Bréchaumont ; Bretten ; Buethwiller ; Carspach ; Chavannes-sur-l'Étang ; Courtavon ; Dannemarie ; Diefmatten ; Durlinsdorf ; Durmenach ; Eglingen ; Elbach ; Emlingen ; Eteimbes ; Falkwiller ; Feldbach ; Ferrette ; Fislis ; Franken ; Friesen ; Fulleren ; Gildwiller ; Gommersdorf ; Grentzingen ; Guevenatten ; Hagenbach ; Hausgauen ; Hecken ; Heidwiller ; Heimersdorf ; Heiwiler ; Henflingen ; Hindlingen ; Hirsingue ; Hirtzbach ; Hundsbach ; Illfurth ; Jettingen ; Kiffis ; Koestlach ; Largitzen ; Levoncourt ; Liebsdorf ; Ligsdorf ; Linsdorf ; Lucelle ; Luemswiller ; Lutter ; Magny ; Manspach ; Merten ; Moernach ; Montreux-Jeune ; Montreux-Vieux ; Mooslargue ; Muespach ; Muespach-le-Haut ; Oberdorf ; Oberlarg ; Obermorschwiller ; Oltingue ; Pfetterhouse ; Raedersdorf ; Retzwiller ; Riespach ; Romagny ; Roppentzwiller ; Ruederbach ; Saint-Bernard ; Saint-Cosme ; Saint-Ulrich ; Schwoben ; Seppois-le-Bas ; Seppois-le-Haut ; Sondersdorf ; Spechbach-le-Bas ; Spechbach-le-Haut ; Steinsoultz ; Sternenbergr ; Strueth ; Tagolsheim ; Tagsdorf ; Traubach-le-Bas ; Traubach-le-Haut ; Ueberstrass ; Valdieu-Lutran ; Vieux-Ferrette ; Waldighofen ; Walheim ; Werentzhouse ; Willer ; Winkel ; Wittersdorf ; Wolfersdorf ; Wolschwiller.

Zone d'emploi de Haguenau-Niederbronn (77 communes)

Auenheim ; Batzdorf ; Berstheim ; Biblisheim ; Bischwiller ; Bitschhoffen ; Dalhunden ; Dambach ; Dauendorf ; Dieffenbach-lès-Woerth ; Drusenheim ; Durrenbach ; Engwiller ; Eschbach ; Forstfeld ; Forstheim ; Fort-Louis ; Froeschwiller ; Goersdorf ; Gumbrechtshoffen ; Gundershoffen ; Gunstett ; Haguenau ; Hegeneu ; Herrlisheim ; Hochstett ; Huttendorf ; Kaltenhouse ; Kauffenheim ; Kindwiller ; Lampertsloch ; Langensoultzbach ; Laubach ; Lembach ; Leutenheim ; Mertzwiller ; Mietesheim ; Morsbronn-les-Bains ; Morschwiller ; Neuhaeusel ; Niederbronn-les-Bains ; Niederschaeffolsheim ; Niedersteinbach ; Oberbronn ; Oberdorf-Spachbach ; Oberhoffen-sur-Moder ; Obersteinbach ; Offendorf ; Offwiller ; Ohlungen ; Preuschdorf ; Reichshoffen ; Roeschwoog ; Rohrwiler ; Roppenheim ; Rothbach ; Rountzenheim ; Schirrhein ; Schirrhoffen ; Schweighouse-sur-Moder ; Sessenheim ; Soufflenheim ; Stattmatten ; Uberach ; Uhlwiler ; Uhrwiler ; Uttenhoffen ; Wahlenheim ; Walbourg ; La Walck ; Weitbruch ; Windstein ; Wingen ; Wintershouse ; Wittersheim ; Woerth ; Zinswiler.

Zone d'emploi de Thann-Cernay (50 communes)

Aspach-le-Bas ; Aspach-le-Haut ; Bernwiler ; Bitschwiller-lès-Thann ; Bourbach-le-Bas ; Bourbach-le-Haut ; Burnhaupt-le-Bas ; Burnhaupt-le-Haut ; Cernay ; Dolleren ; Fellerling ; Geishouse ; Goldbach-Altenbach ; Guewenheim ; Husseren-Wesserling ; Kirchberg ; Kruth ; Lauw ; Leimbach ; Malmerspach ; Masevaux ; Michelbach ; Mitzach ; Mollau ; Moosch ; Mortzwiller ; Niederbruck ; Oberbruck ; Oderen ; Rammersmatt ; Ranspach ; Rimbach-près-Masevaux ; Roderen ; Saint-Amarin ; Schweighouse-Thann ; Sentheim ; Sewen ; Sickert ; Soppe-le-Bas ; Soppe-le-Haut ; Steinbach ; Storckensohn ; Thann ; Uffholtz ; Urbès ; Vieux-Thann ; Wattwiler ; Wegscheid ; Wildenstein ; Willer-sur-Thur.

Région Auvergne

Zone d'emploi de Thiers (27 communes)

Arconsat ; Aubusson-d'Auvergne ; Celles-sur-Durolle ; Chabreloche ; Courpière ; Dorat ; Escoutoux ; Estandeuil ; Fayet-le-Château ; La Monnerie-le-Montel ; Néronde-sur-Dore ; Orléat ; Palladuc ; Peschadoires ; Saint-Dier-d'Auvergne ; Sainte-Agathe ; Saint-Flour ; Saint-Jean-des-Ollières ; Saint-Rémy-sur-Durolle ; Saint-Victor-Montvianeix ; Sauviat ; Sermentizon ; Thiers ; Trézioux ; Viscomtat ; Vodable-Montagne ; Vodable-Ville.

Région Bourgogne

Zone d'emploi d'Autun (61 communes)

Anost ; Antully ; Autun ; Auxy ; Barnay ; La Boulaye ; Brion ; Broye ; La Celle-en-Morvan ; Change ; La Chapelle-sous-Uchon ; Charbonnat ; Cheilly-lès-Maranges ; Chissey-en-Morvan ; Collonge-la-Madeleine ; La Comelle ; Cordesse ; Couches ; Créot ; Cury ; Cussy-en-Morvan ; Dettey ; Dezize-lès-Maranges ; Dracy-lès-Couches ; Dracy-Saint-Loup ; Épertully ; Épinac ; Étang-sur-Arroux ; La Grande-Verrière ; Igornay ; Laizy ; Lucenay-l'Évêque ; Mesvres ; Monthelon ; Morlet ; Paris-l'Hôpital ; La Petite-Verrière ; Reclesne ; Roussillon-en-Morvan ; Saint-Didier-sur-Arroux ; Saint-Émiland ; Saint-Eugène ; Saint-Forgeot ; Saint-Gervais-sur-Couches ; Saint-Jean-de-Trézy ; Saint-Léger-du-Bois ; Saint-Léger-sous-Beuvray ; Saint-Martin-de-Commune ; Saint-Maurice-lès-Couches ; Saint-Nizier-sur-Arroux ; Saint-Prix ; Saint-Sermin-du-Plain ; Saisy ; Sampigny-lès-Maranges ; Sommant ; Sully ; La Tagnière ; Tavernay ; Thil-sur-Arroux ; Tintry ; Uchon.

Zone d'emploi de Chalon-sur-Saône (133 communes)

② Communes constituant des zones d'emploi dans lesquelles « des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi ».

L'Abergement-Sainte-Colombe ; Allerey-sur-Saône ; Allériot ; Aluze ; Barizey ; Baudrières ; Beaumont-sur-Grosne ; Bey ; Bissey-sous-Cruchaud ; Bissy-sur-Fley ; Les Bordes ; Bouzeron ; Boyer ; Bragny-sur-Saône ; Bresse-sur-Grosne ; Buxy ; Cersot ; Chagny ; Chalon-sur-Saône ; Chamilly ; Champagny-sous-Uxelles ; Champforgeuil ; La Chapelle-de-Bragny ; La Charmée ; Charnay-lès-Chalon ; Charrecey ; Chassey-le-Camp ; Châtel-Moron ; Châtenoy-en-Bresse ; Châtenoy-le-Royal ; Chaudenay ; Chenôves ; Ciel ; Clux ; Crissey ; Culles-les-Roches ; Damerey ; Demigny ; Dennevy ; Dracy-le-Fort ; Écuellen ; Épervans ; Étrigny ; Farges-lès-Chalon ; Fley ; Fontaines ; Fagny ; Géanges ; Gergy ; Germagny ; Gigny-sur-Saône ; Givry ; Granges ; Guerfand ; Jambles ; Jugy ; Jully-lès-Buxy ; Laives ; Lalheue ; Lans ; Lessard-en-Bresse ; Lessard-le-National ; Longepierre ; La Loyère ; Lux ; Mancey ; Marcilly-lès-Buxy ; Marnay ; Mellecey ; Mercurey ; Messey-sur-Grosne ; Montagny-lès-Buxy ; Montceaux-Ragny ; Montcoy ; Mont-lès-Seurre ; Moroges ; Nanton ; Navilly ; Oslon ; Ouroux-sur-Saône ; Palleau ; Pontoux ; Remigny ; Rosey ; Rully ; Saint-Ambreuil ; Saint-Boil ; Saint-Christophe-en-Bresse ; Saint-Cyr ; Saint-Denis-de-Vaux ; Saint-Désert ; Saint-Didier-en-Bresse ; Sainte-Hélène ; Saint-Germain-du-Plain ; Saint-Germain-lès-Buxy ; Saint-Gervais-en-Vallière ; Saint-Gilles ; Saint-Jean-de-Vaux ; Saint-Léger-sur-Dheune ; Saint-Loup-de-la-Salle ; Saint-Loup-de-Varennes ; Saint-Marcel ; Saint-Mard-de-Vaux ; Saint-Martin-d'Auxy ; Saint-Martin-du-Tartre ; Saint-Martin-en-Bresse ; Saint-Martin-en-Gâtinois ; Saint-Martin-sous-Montaigu ; Saint-Maurice-des-Champs ; Saint-Maurice-en-Rivière ; Saint-Privé ; Saint-Rémy ; Saint-Vallerin ; Santilly ; Sassangy ; Sassenay ; Saules ; Saunières ; Savianges ; Sennecey-le-Grand ; Sercy ; Sermesse ; Sevrey ; Toutenant ; Tronchy ; Varennes-le-Grand ; Verdun-sur-le-Doubs ; Verjux ; Vers ; Villegaudin ; La Villeneuve ; Villeneuve-en-Montagne ; Virey-le-Grand.

Région Centre

Zone d'emploi de Dreux (109 communes)

Abondant ; Allainville ; Anet ; Ardelles ; Aunay-sous-Crécy ; Beauche ; Berchères-sur-Vesgre ; Bérou-la-Mulotière ; Boissy-en-Drouais ; Boissy-lès-Perche ; Boncourt ; Le Boullay-les-Deux-Églises ; Le Boullay-Mivoye ; Le Boullay-Thierry ; Boutigny-Prouais ; Bréchamps ; Brezolles ; Broué ; Bû ; Champagne ; La Chapelle-Forainvilliers ; La Chapelle-Fortin ; Charpont ; Châtaincourt ; Châteauneuf-en-Thymerais ; Les Châtelets ; Chaudon ; La Chaussée-d'Ivry ; Cherisy ; Coulombs ; Crécy-Couvé ; Croisilles ; Crucey-Villages ; Dampierre-sur-Avre ; Digny ; Dreux ; Écluzelles ; Escorpain ; Faverolles ; Favières ; La Ferté-Vidame ; Fessanvilliers-Mattanvilliers ; Fontaine-les-Ribouts ; La Framboisière ; Garancières-en-Drouais ; Garnay ; Germainville ; Gilles ; Goussainville ; Guainville ; Havelu ; Jaudrais ; Lamblore ; Laons ; Lormaye ; Louvilliers-en-Drouais ; Louvilliers-lès-Perche ; Luray ; Maillebois ; La Mancelière ; Marchezais ; Marville-Moutiers-Brûlé ; Le Mesnil-Simon ; Le Mesnil-Thomas ; Mézières-en-Drouais ; Montigny-sur-Avre ; Montreuil ; Morvilliers ; Néron ; Nogent-le-Roi ; Ormoy ; Ouerre ; Oulins ; Les Pinthières ; Prudemanche ; La Puisaye ; Puiseux ; Les Ressuintes ; Revercourt ; Rohaire ; Rouvres ; Rueil-la-Gadelière ; Saint-Ange-et-Torçay ; Sainte-Gemme-Moronval ; Saint-Jean-de-Rebervilliers ; Saint-Laurent-la-Gâtine ; Saint-Lubin-de-Cravant ; Saint-Lubin-de-la-Haye ; Saint-Lubin-des-Joncherets ; Saint-Lucien ; Saint-Maixme-Hauterive ; Saint-Ouen-Marchefroy ; Saint-Rémy-sur-Avre ; Saint-Sauveur-Marville ; La Saucelle ; Saulnières ; Saussay ; Senantes ; Senonches ; Serazereux ; Serville ; Sorel-Moussel ; Thimert-Gâtelles ; Tremblay-les-Villages ; Tréon ; Vernouillet ; Vert-en-Drouais ; Villemeux-sur-Eure ; Villiers-le-Morhier.

Zone d'emploi de Pithiviers (86 communes)

Andonville ; Aschères-le-Marché ; Ascoux ; Attray ; Audeville ; Augerville-la-Rivière ; Aulnay-la-Rivière ; Autruy-sur-Juine ; Auxe ; Barville-en-Gâtinois ; Batilly-en-Gâtinois ; Bazoches-les-Gallerandes ; Beaune-la-Rolande ; Boësse ; Boiscommun ; Boisseaux ; Bondaroy ; Bordeaux-en-Gâtinois ; Bouilly-en-Gâtinois ; Bouzonville-aux-Bois ; Boynes ; Briarres-sur-Essonne ; Bromelles ; Césarville-Dossainville ; Chambon-la-Forêt ; Charmont-en-Beauce ; Châtillon-le-Roi ; Chaussy ; Chilleux-aux-Bois ; Coudray ; Courcelles ; Courcy-aux-Loges ; Crottes-en-Pithiverais ; Dadonville ; Desmonts ; Dimancheville ; Échilleuses ; Égry ; Engenville ; Erceville ; Escrennes ; Estouy ; Gaubertin ; Givraines ; Grangermont ; Greneville-en-Beauce ; Guigneville ; Intville-la-Guépard ; Jouy-en-Pithiverais ; Juranville ; Laas ; Labrosse ; Léouville ; Lorcy ; Mainvilliers ; Malesherbes ; Manchecourt ; Mareau-aux-Bois ; Marsainvilliers ; Montbarrois ; Montigny ; Montliard ; Morville-en-Beauce ; Nancray-sur-Rimarde ; Nangeville ; La Neuville-sur-Essonne ; Nibelle ; Oison ; Ondreville-sur-Essonne ; Orveau-Bellesauve ; Orville ; Outarville ; Pannecières ; Pithiviers ; Pithiviers-le-Vieil ; Puiseaux ; Ramoulu ; Rouvres-Saint-Jean ; Saint-Loup-des-Vignes ; Saint-Michel ; Santeau ; Sermaises ; Thignonville ; Tivernon ; Vrigny ; Yèvre-la-Ville.

Région Champagne-Ardenne

Zone d'emploi du Sud-Ouest champenois (140 communes)

② Communes constituant des zones d'emploi dans lesquelles « des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi ».

Allemanche-Launay-et-Soyer ; Allemant ; Anglure ; Avant-lès-Marcilly ; Avon-la-Pèze ; Bagneux ; Barbonne-Fayel ; Barbuise ; Baudement ; Bergères-sous-Montmirail ; Bethon ; Boissy-le-Repos ; Bouchy-Saint-Genest ; Boulages ; Bouy-sur-Orvin ; Broussy-le-Petit ; Broyes ; La Celle-sous-Chantemerle ; Champfleury ; Champguyon ; Chantemerle ; La Chapelle-Lasson ; Charleville ; Charmoy ; Châtillon-sur-Morin ; Châtres ; Chichey ; Clesles ; Conflans-sur-Seine ; Corfélix ; Corrobert ; Courceroy ; Courgivaux ; Crancey ; Escardes ; Esclavolles-Lurey ; Les Essarts-lès-Sézanne ; Les Essarts-le-Vicomte ; Esternay ; Étreilles-sur-Aube ; Fay-lès-Marcilly ; Ferreux-Quincey ; Fontaine-Denis-Nuisy ; Fontaine-les-Grès ; Fontaine-Mâcon ; Fontenay-de-Bosseroy ; La Forestière ; La Fosse-Corduan ; Fromentières ; Le Gault-Soigny ; Gaye ; Gélannes ; Granges-sur-Aube ; Gumery ; Janvilliers ; Joiselle ; Lachy ; Linthelles ; Linthes ; Longueville-sur-Aube ; La Louptière-Thénard ; Maizières-la-Grande-Paroisse ; Marcilly-le-Hayer ; Marcilly-sur-Seine ; Marigny-le-Châtel ; Marnay-sur-Seine ; Marsangis ; Mécringes ; Le Meix-Saint-Epoing ; Le Mériot ; Méry-sur-Seine ; Mesgrigny ; Moeurs-Verdey ; Mondement-Montgivroux ; Montgenost ; Montmirail ; Montpothier ; Morsains ; La Motte-Tilly ; Nesle-la-Repose ; Neuvy ; Nogent-sur-Seine ; La Noue ; Origny-le-Sec ; Orvilliers-Saint-Julien ; Ossey-les-Trois-Maisons ; Oyes ; Pars-lès-Romilly ; Péas ; Périgny-la-Rose ; Plancy-l'Abbaye ; Plessis-Barbuise ; Pleurs ; Pont-sur-Seine ; Potangis ; Pouy-sur-Vannes ; Prunay-Belleville ; Queudes ; Reuves ; Réveillon ; Rieux ; Rigny-la-Nonneuse ; Romilly-sur-Seine ; Saint-Aubin ; Saint-Bon ; Saint-Flavy ; Saint-Hilaire-sous-Romilly ; Saint-Just-Sauvage ; Saint-Loup ; Saint-Loup-de-Buffigny ; Saint-Lupien ; Saint-Martin-de-Bossenay ; Saint-Nicolas-la-Chapelle ; Saint-Oulph ; Saint-Quentin-le-Verger ; Saint-Remy-sous-Broyes ; Saint-Saturmin ; Salon ; Saron-sur-Aube ; Saudoy ; La Saulotte ; Sézanne ; Soizy-aux-Bois ; Soligny-les-Étangs ; Le Thoult-Trosnay ; Traînel ; Tréfols ; Val-d'Orvin ; Vauchamps ; Verdon ; Le Vézier ; Viâpres-le-Petit ; Villenauxe-la-Grande ; La Villeneuve-au-Châtelot ; Villeneuve-la-Lionne ; La Villeneuve-lès-Charleville ; Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevoette ; Villiers-aux-Corneilles ; Vindey ; Vouarces.

Région Franche-Comté

Zone d'emploi de Belfort (102 communes)

Andelnans ; Angeot ; Anjoutey ; Argiésans ; Autrechêne ; Auxelles-Bas ; Auxelles-Haut ; Banvillars ; Bavilliers ; Beaucourt ; Belfort ; Bermont ; Bessoncourt ; Bethonvilliers ; Boron ; Botans ; Bourg-sous-Châtelet ; Bourogne ; Brebotte ; Bretagne ; Buc ; Charmois ; Châtenois-les-Forges ; Chaux ; Chavanatte ; Chavannes-les-Grands ; Chèvremont ; Courcelles ; Courtelevant ; Cravanche ; Croix ; Cunelières ; Danjoutin ; Delle ; Denney ; Dorans ; Eguenigue ; Éloie ; Essert ; Étueffont ; Évette-Salbert ; Faverois ; Fêche-l'Église ; Felon ; Florimont ; Fontaine ; Fontenelle ; Fousse-magne ; Frais ; Froidefontaine ; Giromagny ; Grandvillars ; Gros-magny ; Grosne ; Joncherey ; Lachapelle-sous-Chaux ; Lachapelle-sous-Rougemont ; Lacollonge ; Lagrange ; Lamadeleine-Val-des-Anges ; Larivière ; Lebetain ; Lepuix ; Lepuix-Neuf ; Leval ; Menoncourt ; Meroux ; Méziré ; Montbouton ; Montreux-Château ; Morvillars ; Moval ; Novillard ; Offemont ; Tréfontaine ; Petit-Croix ; Petitfontaine ; Petitmagny ; Phaffans ; Réchésy ; Recouvrance ; Reppe ; Rierscemont ; Romagny-sous-Rougemont ; Roppe ; Rougegoutte ; Rougemont-le-Château ; Saint-Dizier-l'Évêque ; Saint-Germain-le-Châtelet ; Sermamagny ; Sevenans ; Suarce ; Thiancourt ; Trévenans ; Urcerey ; Valdoie ; Vauthiermont ; Vellescot ; Vescemont ; Vétrigne ; Vézelois ; Villars-le-Sec.

Zone d'emploi de Saint-Claude (70 communes)

Avignon-lès-Saint-Claude ; Bellecombe ; Bellefontaine ; Bois-d'Amont ; Bonlieu ; Les Bouchoux ; Chancia ; Charchilla ; Chassal ; Château-des-Prés ; Châtel-de-Joux ; La Chaumusse ; Chaux-des-Prés ; La Chaux-du-Dombief ; Choux ; Coiserette ; Coyrière ; Coyron ; Crenans ; Les Crozets ; Cultura ; Denezières ; Étival ; Fort-du-Plasne ; Grande-Rivière ; Jeurre ; Lac-des-Rouges-Truites ; Lajoux ; Lamoura ; Larrivoire ; Lavancia-Epercy ; Lect ; Leschères ; Lézat ; Longchaumois ; Maisod ; Martigna ; Meussia ; Moirans-en-Montagne ; Molinges ; Les Molunes ; Montcusel ; Morbier ; Morez ; La Mouille ; Les Moussières ; La Pesse ; Les Piards ; Ponthoux ; Pratz ; Prémanon ; Prénovel ; Ravilloles ; La Rixouse ; Rogna ; Les Rousses ; Saint-Claude ; Saint-Laurent-en-Grandvaux ; Saint-Lupicin ; Saint-Maurice-Crillat ; Saint-Pierre ; Saugeot ; Septmoncel ; Tancua ; Vaux-lès-Saint-Claude ; Villard-Saint-Sauveur ; Villards-d'Héria ; Villard-sur-Bienne ; Viry ; Vulvoz.

Région Lorraine

Zone d'emploi de Remiremont-Gérardmer (37 communes)

Basse-sur-le-Rupt ; La Bresse ; Bussang ; Cleurie ; Cornimont ; Dommartin-lès-Remiremont ; Éloyes ; Faucompière ; Ferdrupt ; La Forge ; Fresse-sur-Moselle ; Gérardmer ; Gerbamont ; Jarménil ; Liézey ; Le Ménil ; Pouxieux ; Ramonchamp ; Raon-aux-Bois ; Remiremont ; Rochesson ; Rupt-sur-Moselle ; Saint-Amé ; Saint-Étienne-lès-Remiremont ; Saint-Maurice-sur-Moselle ; Saint-Nabord ; Sapois ; Saulxures-sur-Moselotte ; Le Syndicat ; Tendon ; Thiéfosse ; Le Thillot ; Le Tholy ; Vagney ; Vecoux ; Ventron ; Xonrupt-Longemer.

Région Midi-Pyrénées

Zone d'emploi de Castres-Mazamet (103 communes)

② Communes constituant des zones d'emploi dans lesquelles « des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi ».

Aiguefonde ; Albine ; Anglès ; Appelle ; Arfons ; Aussillon ; Barre ; Belleserre ; Berlats ; Bertre ; Le Bez ; Blan ; Boissezon ; Bout-du-Pont-de-Larn ; Brassac ; Brousse ; Burlats ; Cahuzac ; Cambounès ; Cambounet-sur-le-Sor ; Les Cammazes ; Carbes ; Castelnaud-de-Brassac ; Castres ; Caucalières ; Cuq ; Dourgne ; Durfort ; Escoussens ; Escroux ; Espérausses ; Ferrières ; Fréjeville ; Garrevaques ; Gijounet ; Guitalens ; Jonquières ; Labastide-Rouairoux ; Laboulbène ; Labruguière ; Lacabarède ; Lacaune ; Lacaze ; Lacrouzette ; Lagardiolle ; Lagarrigue ; Lalbarède ; Lamontélaré ; Lasfaillades ; Lautrec ; Lempaut ; Lescout ; Le Margnès ; Le Masnau-Massuguiès ; Massaguel ; Mazamet ; Montdragon ; Montfa ; Montpinier ; Moulin-Mage ; Murat-sur-Vèbre ; Nages ; Navès ; Noailhac ; Palleville ; Payrin-Augmontel ; Peyregoux ; Pont-de-Larn ; Poudis ; Puycalvel ; Puylaurens ; Le Rialet ; Roquecourbe ; Rouairoux ; Saint-Affrique-les-Montagnes ; Saint-Amancet ; Saint-Amans-Soult ; Saint-Amans-Valtoret ; Saint-Avit ; Saint-Genest-de-Contest ; Saint-Germain-des-Près ; Saint-Germier ; Saint-Jean-de-Vals ; Saint-Julien-du-Puy ; Saint-Pierre-de-Trivisy ; Saint-Salvi-de-Carcavès ; Saint-Salvy-de-la-Balme ; Saint-Sernin-lès-Lavaur ; Saix ; Sauveterre ; Sémalens ; Senaux ; Serviès ; Sorèze ; Soual ; Vabre ; Valdurenque ; Vénès ; Verdalle ; Viane ; Vielmur-sur-Agout ; Le Vintrou ; Viviers-lès-Montagnes.

Région Nord - Pas-de-Calais

Zone d'emploi du Cambrésis (152 communes)

Abancourt ; Anneux ; Aubencheul-au-Bac ; Avesnes-les-Aubert ; Awoingt ; Banteux ; Bantigny ; Bantouzelle ; Baralle ; Barastre ; Bazuel ; Beaumetz-lès-Cambrai ; Beaumont-en-Cambrésis ; Beaurain ; Beauvois-en-Cambrésis ; Bermerain ; Bertincourt ; Bertry ; Béthencourt ; Beugny ; Bévillers ; Blécourt ; Bourlon ; Boursies ; Boussières-en-Cambrésis ; Briastre ; Buissy ; Bus ; Busigny ; Cagnoncles ; Cambrai ; Cantaing-sur-Escaut ; Capelle ; Carnières ; Le Cateau-Cambrésis ; Catillon-sur-Sambre ; Cattenières ; Caudry ; Caullery ; Cauroir ; Clary ; Crèvecœur-sur-l'Escaut ; Cuvillers ; Dehéries ; Doignies ; Écourt-Saint-Quentin ; Élincourt ; Épinoy ; Escarmain ; Escaudoevres ; Esnes ; Estourmel ; Estrun ; Esuars ; Flesquières ; Fontaine-au-Pire ; Fontaine-Notre-Dame ; Fressies ; Gonnelieu ; Gouzeaucourt ; Graincourt-lès-Havrincourt ; La Groise ; Haplincourt ; Haucourt-en-Cambrésis ; Haussy ; Havrincourt ; Haynecourt ; Hem-Lenglet ; Hermies ; Honnechy ; Honnecourt-sur-Escaut ; Inchy ; Inchy-en-Artois ; Iwuy ; Lagnicourt-Marcel ; Lebuquière ; Léchelle ; Lesdain ; Ligny-en-Cambrésis ; Malincourt ; Marcoing ; Maretz ; Marquion ; Masnières ; Maurois ; Mazinghien ; Metz-en-Couture ; Moeuvres ; Montay ; Montigny-en-Cambrésis ; Montrécourt ; Morchies ; Naves ; Neuville-Bourjonval ; Neuville-Saint-Rémy ; Neuville ; Niergnies ; Noyelles-sur-Escaut ; Oisy-le-Verger ; Ors ; Paillencourt ; Palluel ; Pommereuil ; Pronville ; Proville ; Quéant ; Quiévy ; Raillencourt-Sainte-Olle ; Ramillies ; Rejet-de-Beaulieu ; Reumont ; Ribécourt-la-Tour ; Rieux-en-Cambrésis ; Rocquigny ; Romeries ; Les Rues-des-Vignes ; Rumaucourt ; Rumilly-en-Cambrésis ; Ruyaulcourt ; Sailly-lez-Cambrai ; Sains-lès-Marquion ; Saint-Aubert ; Saint-Benin ; Saint-Hilaire-lez-Cambrai ; Saint-Martin-sur-Écaillon ; Saint-Python ; Saint-Souplet ; Saint-Vaast-en-Cambrésis ; Sancourt ; Sauchy-Cauchy ; Sauchy-Lestrée ; Saulzoir ; Séranvillers-Foreville ; Solesmes ; Sommaing ; Thun-l'Évêque ; Thun-Saint-Martin ; Tilloy-lez-Cambrai ; Trescault ; Troisvilles ; Vêlu ; Vendegies-sur-Écaillon ; Vertain ; Viesly ; Villers-en-Cauchies ; Villers-Guislain ; Villers-Outréaux ; Villers-Plouich ; Walincourt-Selvigny ; Wambaix ; Ytres.

Zone d'emploi de la Flandre-Lys (54 communes)

Arnèke ; Bailleul ; Bavinchove ; Berthen ; Blaringhem ; Boeschepe ; Boëseghem ; Borre ; Buyssechre ; Caëstre ; Cassel ; Le Doulieu ; Eblinghem ; Eecke ; Estaires ; Flêtre ; Godewaersvelde ; La Gorgue ; Hardifort ; Haverskerque ; Hazebrouck ; Hondeghem ; Houtkerque ; Lynde ; Merris ; Merville ; Méteren ; Morbecque ; Neuf-Berquin ; Nieppe ; Noordpeene ; Ochteele ; Oudezeele ; Oxelaère ; Pradelles ; Renescure ; Rubrouck ; Sainte-Marie-Cappel ; Saint-Jans-Cappel ; Saint-Sylvestre-Cappel ; Sercus ; Staple ; Steenbecque ; Steenvoorde ; Steenwerck ; Strazeele ; Terdeghem ; Thiennes ; Vieux-Berquin ; Wallon-Cappel ; Wemaers-Cappel ; Winnezele ; Zermezele ; Zuytpeene.

Zone d'emploi de Saint-Omer (81 communes)

Acquin-Westbécourt ; Affringues ; Aire-sur-la-Lys ; Alquines ; Arques ; Audincthun ; Avroult ; Bayenghem-lès-Seninghem ; Beaumetz-lès-Aire ; Blendecques ; Bléquin ; Boisdinghem ; Bomy ; Bouvelinghem ; Campagne-lès-Wardrecques ; Clairmarais ; Clarques ; Cléty ; Coulombly ; Coyecques ; Delettes ; Dennebroeucq ; Dohem ; Ecques ; Elnes ; Enguinegatte ; Enquin-les-Mines ; Erny-Saint-Julien ; Escoeuilles ; Esquerdes ; Fauquembergues ; Febvin-Palfart ; Fléchin ; Hallines ; Haut-Loquin ; Helfaut ; Herbelles ; Heuringhem ; Houille ; Inghem ; Laires ; Ledinghem ; Leulinghem ; Longuenesse ; Lumbres ; Mametz ; Merck-Saint-Liévin ; Moringhem ; Moule ; Nielles-lès-Bléquin ; Ouve-Wirquin ; Pihem ; Quelmes ; Quercamps ; Quiestède ; Racquinghem ; Rebecques ; Reclinghem ; Remilly-Wirquin ; Renty ; Roquetoire ; Saint-Martin-au-Laërt ; Saint-Martin-d'Hardinghem ; Saint-Omer ; Salperwick ; Seninghem ; Serques ; Setques ; Surques ; Tatinghem ; Théroouanne ; Thiembronne ; Tilques ; Vaudringhem ; Wardrecques ; Wavrans-sur-l'Aa ; Wismes ; Wisques ; Wittes ; Wizernes ; Zudausques.

Région Pays de la Loire

Zone d'emploi du Choletais (99 communes)

② Communes constituant des zones d'emploi dans lesquelles « des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi ».

Andrézé ; Aubigné-sur-Layon ; Beaupréau ; Beausse ; Bégrolles-en-Mauges ; La Boissière-sur-Èvre ; Botz-en-Mauges ; Bourgneuf-en-Mauges ; Cernusson ; Les Cerqueux ; Les Cerqueux-sous-Passavant ; Chambretaud ; Chanteloup-les-Bois ; La Chapelle-du-Genêt ; La Chapelle-Rousselin ; La Chapelle-Saint-Florent ; Chaudron-en-Mauges ; La Chaussaire ; Chemillé ; Cholet ; Cléré-sur-Layon ; Coron ; Cossé-d'Anjou ; Le Fief-Sauvin ; La Fosse-de-Tigné ; Le Fuilet ; La Gaubretière ; Gesté ; Jallais ; La Jubaudière ; La Jumellière ; Les Landes-Genusson ; Le Longeron ; Mallièvre ; Le Marillais ; Maulévrier ; Le May-sur-Èvre ; Mazières-en-Mauges ; Melay ; Le Mesnil-en-Vallée ; Montfaucon ; Montigné-sur-Moine ; Montilliers ; Montjean-sur-Loire ; Montrevault ; Mortagne-sur-Sèvre ; Neuvy-en-Mauges ; Nuillé ; Nueil-sur-Layon ; Passavant-sur-Layon ; Saint-Lézin ; Saint-Macaire-en-Mauges ; Saint-Malô-du-Bois ; Saint-Martin-des-Tilleuls ; Saint-Paul-du-Bois ; Saint-Philbert-en-Mauges ; Saint-Pierre-Montlimart ; Saint-Quentin-en-Mauges ; Saint-Rémy-en-Mauges ; La Salle-de-Vihiers ; La Salle-et-Chapelle-Aubry ; La Séguinière ; Somloire ; Tancoigné ; La Tessoualle ; Tiffauges ; Tigné ; Tillières ; Torfou ; La Tourlandry ; Toutlemonde ; Treize-Vents ; Trémentines ; Trémont ; La Verrie ; Veziens ; Vihiers ; Villedieu-la-Blouère ; Yzernay.

Région Rhône-Alpes

Zone d'emploi d'Annonay (55 communes)

Andance ; Annonay ; Ardoix ; Bogy ; Boulieu-lès-Annonay ; Bourg-Argental ; Brossainc ; Burdigues ; Champagne ; Charnas ; Colombier ; Colombier-le-Cardinal ; Davézieux ; Devesset ; Félines ; Graix ; Labatie-d'Andaure ; Lalouvesc ; Mars ; Monestier ; Peaugres ; Peyraud ; Préaux ; Quintenas ; Rochepaule ; Roiffieux ; Saint-Agrève ; Saint-Alban-d'Ay ; Saint-André-en-Vivarais ; Saint-Clair ; Saint-Cyr ; Saint-Désirat ; Saint-Étienne-de-Valoux ; Saint-Jacques-d'Atticieux ; Saint-Jeure-d'Andaure ; Saint-Jeure-d'Ay ; Saint-Julien-Molin-Molette ; Saint-Julien-Vocance ; Saint-Marcel-lès-Annonay ; Saint-Pierre-sur-Doux ; Saint-Romain-d'Ay ; Saint-Sauveur-en-Rue ; Saint-Symphorien-de-Mahun ; Satillieu ; Savas ; Serrières ; Talencieux ; Thélis-la-Combe ; Thorrenc ; Vanosc ; Vernosc-lès-Annonay ; La Versanne ; Villevocance ; Vinzieux ; Vocance.

Zone d'emploi d'Oyonnax (43 communes)

Apremont ; Ardent ; Belleydoux ; Bellignat ; Bolozon ; Brénod ; Brion ; Ceignes ; Champdor ; Charix ; Chevillard ; Condamine ; Corcelles ; Dortan ; Échallon ; Géovreisset ; Géovreissiat ; Le Grand-Abergement ; Groissiat ; Hotonnes ; Izenave ; Izenore ; Lalleyriat ; Lantenay ; Leyssard ; Maillat ; Martignat ; Matafelon-Granges ; Montréal-la-Cluse ; Nantua ; Les Neyrolles ; Nurieux-Volognat ; Outriaz ; Oyonnax ; Le Petit-Abergement ; Peyriat ; Le Poizat ; Port ; Saint-Martin-du-Frêne ; Samognat ; Serrières-sur-Ain ; Sonthonnax-la-Montagne ; Vieu-d'Izenave.

Zone d'emploi de Roanne (129 communes)

Ambierle ; Amions ; Amplepuis ; Arcinges ; Arcon ; Balbigny ; Belleroche ; Belmont-de-la-Loire ; La Bénisson-Dieu ; Bourg-de-Thizy ; Boyer ; Briennon ; Bully ; Bussièrès ; Le Cergne ; Champoly ; Chandon ; Changy ; La Chapelle-de-Mardore ; Charlieu ; Chausseterre ; Cherier ; Chirassimont ; Combres ; Commelle-Vernay ; Cordelle ; Le Coteau ; Cours-la-Ville ; Coutouvre ; Cremeaux ; Croizet-sur-Gand ; Le Crozet ; Cublize ; Cuinzier ; Dancé ; Écoche ; Fourneaux ; La Gresle ; Grézolles ; Jarnosse ; Juré ; Lay ; Lentigny ; Luré ; Mably ; Machézal ; Maizilly ; Mardore ; Marnand ; Mars ; Meaux-la-Montagne ; Montagny ; Nandax ; Neaux ; Néronde ; Neulise ; Noailly ; Les Noës ; Nollieux ; Notre-Dame-de-Boisset ; Ouches ; La Pacaudière ; Parigny ; Perreux ; Pinay ; Pommiers ; Pont-Trambouze ; Pouilly-les-Nonains ; Pouilly-sous-Charlieu ; Pradines ; Régnay ; Renaison ; Riorges ; Roanne ; Ronno ; Sail-les-Bains ; Saint-Alban-les-Eaux ; Saint-André-d'Apchon ; Saint-Bonnet-des-Quarts ; Saint-Cyr-de-Favières ; Saint-Cyr-de-Valorges ; Saint-Denis-de-Cabanne ; Sainte-Agathe-en-Donzy ; Sainte-Colombe-sur-Gand ; Saint-Forgeux-Lespinasse ; Saint-Georges-de-Baroille ; Saint-Germain-la-Montagne ; Saint-Germain-Laval ; Saint-Germain-Lespinasse ; Saint-Haon-le-Châtel ; Saint-Haon-le-Vieux ; Saint-Hilaire-sous-Charlieu ; Saint-Jean-la-Bussière ; Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire ; Saint-Jodard ; Saint-Julien-d'Oddes ; Saint-Just-d'Avray ; Saint-Just-en-Chevalet ; Saint-Just-la-Pendue ; Saint-Léger-sur-Roanne ; Saint-Marcel-de-Félines ; Saint-Marcel-d'Urfé ; Saint-Martin-d'Estréaux ; Saint-Martin-la-Sauveté ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Saint-Paul-de-Vézelin ; Saint-Pierre-la-Noaille ; Saint-Polgues ; Saint-Priest-la-Prugne ; Saint-Priest-la-Roche ; Saint-Rirand ; Saint-Romain-d'Urfé ; Saint-Romain-la-Motte ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Saint-Victor-sur-Rhins ; Saint-Vincent-de-Boisset ; Saint-Vincent-de-Reins ; Sevelinges ; Souternon ; Thizy ; La Tuilière ; Urbise ; Vendranges ; Villemontais ; Villerest ; Villers ; Violay ; Vivans ; Vougy.